

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION RECHERCHE DE L'UNIVERSITE DE REIMS
CHAMPAGNE-ARDENNE

Réunion du Mardi 11 Février 2020

Membres présents : Eric CASTAGNE- Emmanuel GUILLON – Essaid AIT BARKA – Nouredine MANAMANNI - Abdelillah EL HDIY - Philippe NGUYEN – Marie-Christine ANDRY – Aziz AZIZ – Abdelilah BELJEBAR – Zahia GUESSOUM – Olivier LEJEUNE - Line TOUZEAU – Hassan FENNIRI – Nicolas ETIQUE - Christophe NOWACZKOWSKI – Emilien BOURDY - Benoît JARLOT

Présent de droit excusé : Guillaume GELLE

Membres représentés : Julien BOUDON représenté par Essaid AIT BARKA – Helga MEISE représentée par Emmanuel GUILLON – Omar JBARA représenté par Zahia GUESSOUM – Laurent ANDREOLETTI représenté par Essaid AIT BARKA – Jean-Hugues RENAULT représenté par Emmanuel GUILLON – Amar BENNASROUNE représenté par Nicolas ETIQUE – Stéphanie SAYEN représentée par Olivier LEJEUNE – Thomas MERLE représenté Olivier LEJEUNE

Membres excusés : Marc LEROY – Emmanuelle DEVARENNE-CHARPENTIER – Estelle ROTH - Laurent DERBOULLES – Béatrice ROMIER - Laurence OUDIN – Laurence DELAHAUT – Jennifer GEERAERTS - Anaïs OLERON – Sliman TAGUERCIFI – Anaïs BERTRAND

Personnalités extérieures excusées : Marc SEBEYRAN – Éric SIMON – Meriem FOURNIER

Personnalité désignée à titre personnel excusée : Dominique WILDE, Directrice du CHU de Reims

Invités présents : Christophe CLEMENT - Laurent LUCAS – Philippe ODOU - Sandrine BOUQUILLON - Fabienne BONNIN – Jean-Claude MONBOISSE – Isabelle SOLER - Rezak AYAD – Marie-Odette VICTOR

Invités excusés : Ghislaine GRENIER DE MARCH – Sophie GANGLOFF

ORDRE DU JOUR :

- 1°) Points d'information
- 2°) Approbation du procès-verbal du Mardi 10 décembre 2019
- 3°) Dispositif régional « FRCR 2020 »
- 4°) Dispositif « Colloques 2020 »
- 5°) Présentation du rapport d'activité des écoles doctorales
- 6°) Révision de la procédure HDR
- 7°) Répartition des supports d'allocation doctorale du dispositif 2020
- 8°) Questions diverses

M. Laurent LUCAS, vice-président de la Commission Recherche, fait lecture des pouvoirs et des personnes excusées.

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer à 9h05.

1°) Points d'information :

➤ **L'INRAE :**

M. Laurent LUCAS indique qu'au 1^{er} janvier 2020, l'INRA et l'IRSTEA ont fusionné pour devenir l'INRAE.

➤ **Labellisation de la FRE 2011-LMR :**

M. Laurent LUCAS indique qu'au 1^{er} janvier 2020, la FRE 2011- LMR a été labellisée par le CNRS pour devenir l'UMR 9008.

➤ **Nouvelle Rectrice de l'académie de Reims :**

M. Laurent LUCAS indique que le 5 février 2020, Mme Agnès WALCH MENSON-RIGAU a été nommée rectrice de l'académie de Reims.

➤ **Reconduction des activités des Instituts Carnot MICA et 3BCAR :**

M. Laurent LUCAS indique que l'institut Carnot MICA et l'institut Carnot 3BCAR ont été reconduits dans leurs activités.

➤ **CPER 2021-2027 :**

M. Laurent LUCAS indique qu'une première réunion a eu lieu à Strasbourg avec la DRRT, les établissements du réseau ESR régional, les organismes de recherche et la Région afin de travailler sur les dossiers remontés par les établissements. Une première étape a été conduite sur la réduction du nombre de projets. Certains sujets étaient traités en doublon entre la Lorraine, l'Alsace et la Champagne-Ardenne. Les projets redéfinis devront être remontés le 10 mars. Les dossiers partiront ensuite à l'expertise du ministère. D'ici le mois de juin, des discussions seront entamées avec le préfet de région et la région afin de passer à la phase contractualisation qui aura lieu à l'automne prochain.

➤ **Dispositif « The Conversation » :**

Mme Marie-Odette VICTOR effectue une présentation du dispositif « The Conversation ». Il s'agit d'un média ayant pour but de valoriser la recherche. Il est arrivé fin 2015 en France et existait, à l'origine, en Australie depuis 2011. Ce site fait appel aux enseignants-chercheurs pour évoquer des thèmes d'actualité. Ce site est reconnu d'un point de vue journalistique et du côté des enseignants-chercheurs pour la valorisation et la mise en avant de certains sujets. Il permet également de donner une visibilité à la recherche sur un plan national et international puisqu'il y a une republication des articles postés sur le site par des médias nationaux. Une proposition thématique est faite toutes les semaines à l'université. A l'URCA, les référents pour ce site sont Accustica, la direction de la recherche et la direction de la communication. Une liste de sujets sera envoyée aux chercheurs afin qu'ils puissent participer à ces thèmes d'actualité. Un lien est fait avec les journalistes afin qu'ils aident les chercheurs à retravailler les textes pour en faire des articles de vulgarisation scientifique. Une édition est ensuite faite par The Conversation. A chaque étape, l'auteur garde le contrôle de tout ce qui est écrit dans l'article. Les auteurs ne peuvent intervenir que sur un sujet dont ils ont l'expertise. Aujourd'hui, un partenariat est fait avec la région Grand Est qui permet d'adhérer à The Conversation sans coût pour l'établissement.

M. Emmanuel GUILLON demande si le site est en open access.

Mme Marie-Odette VICTOR répond par l'affirmative. Il est également possible de proposer des sujets concernant des thématiques dans l'air du temps. The Conversation propose également des formations sur la vulgarisation scientifique. Des journalistes peuvent venir former des chercheurs à l'université.

M. Rezak AYAD précise que ce dispositif est ouvert aux doctorants. Ils pourront publier avec l'accord de la direction de thèse.

Mme Marie-Odette VICTOR indique qu'un mail sera fait à l'ensemble des chercheurs pour les informer du partenariat avec ce site. Il y aura également un envoi régulier des différents thèmes abordés.

2°) Approbation du procès-verbal du mardi 10 décembre 2019 :

M. Laurent LUCAS demande si les conseillers ont des remarques concernant ce procès-verbal. Mme Stéphanie SAYEN a envoyé une demande de modification par mail qui sera prise en compte.

M. Emmanuel GUILLON demande que la partie de ce procès-verbal faisant état d'une personne et d'un cas en particulier soit enlevée.

Le procès-verbal de la Commission Recherche du Mardi 10 décembre 2019 est soumis à l'approbation des conseillers, sous réserve des demandes de modifications demandées par M. Emmanuel GUILLON et Mme Stéphanie SAYEN :

***0 Opposition
0 Abstention
Pour à l'unanimité***

3°) Dispositif régional « FRCR 2020 » :

M. Laurent LUCAS indique qu'un certain nombre de collègues travaillent encore sur les dossiers. Il a été fait en sorte de proposer une synthèse des projets pour lesquels l'URCA est impliquée. L'URCA est porteur du projet CoRPSE Grand Est. Ce projet vise à travailler sur des cohortes nationales sur des parcours de santé et l'emploi en région Grand Est. Le budget pour ce projet est de 1,4 millions d'euros. La somme de 526 k€ est demandée comme subvention auprès de la région Grand Est. La demande de l'URCA pour ce projet est de 481 k€.

M. Laurent LUCAS indique que pour l'appel 2020, il est possible d'espérer que 6 ou 7 projets soient financés. Une trentaine de projets doit être déposée. L'établissement se positionnera également sur les projets lauréats en mettant 50 k€ dans le financement des projets.

M. Nourredine MANAMANNI indique qu'il aurait été intéressant d'anticiper avec un avant-projet, une page résumée comme pour les sujets de thèse. Il ne voit pas comment se positionner ici.

M. Laurent LUCAS indique que ces résumés ont été faits au mois de décembre dans un tableau qui avait été transmis à la CR.

La proposition de transmettre le projet CoRPSE Grand-Est, pour lequel l'URCA est porteur, à la région Grand Est avec un avis favorable de la Commission Recherche est soumise à l'approbation des conseillers :

0 Opposition
0 Abstention
Pour à l'unanimité

M. Laurent LUCAS indique qu'il y a une dizaine de projets pour lesquels l'URCA est partenaire. Ces projets sont portés par l'Unistra, l'UHA, l'UL ou l'UTT.

La proposition de transmettre les autres dossiers, pour lesquels l'URCA est partenaire, à la région Grand Est avec un avis favorable de la Commission Recherche est soumise à l'approbation des conseillers :

0 Opposition
0 Abstention
Pour à l'unanimité

4°) Dispositif « Colloques 2020 » :

M. Laurent LUCAS indique que l'établissement ne s'est pas positionné pour le projet déposé par l'UMR FARE puisque ce projet est géré au niveau du pôle IAR. L'établissement attend de voir comment les choses vont évoluer pour ce pôle.

M. Emmanuel GUILLON indique que le co-financement pour ce projet et le nombre d'inscriptions couvrent déjà le montant global du projet.

M. Laurent LUCAS indique qu'il ne sait pas encore comment les choses vont évoluer pour ce projet.

M. Laurent LUCAS indique qu'il y a deux événements sur lesquels l'établissement s'est interrogé. Il s'agit du projet de Mme Honorine KATIR pour des conférences sur la bioéconomie et du projet de Mme Séverine REYROLLE et M. Fabien BOGARD portant sur une présentation des activités du nouveau pôle de recherche de Châlons-en-Champagne. Ils sont indiqués comme étant hors périmètre. Il ne s'agit pas de demandes de laboratoire. Ils devraient être financés par les appels à projet du réseau ESR champardennais. Sur le budget financé par la région, un seul projet a été transmis. Il s'agit du colloque du CIRLEP pour un montant de 5500 euros. La région aide le dispositif de soutien aux colloques en déléguant une enveloppe que l'établissement gère lui-même ou certains grands événements sont remontés à la région afin qu'elle assure l'instruction du dossier et la communication sur l'évènement.

La région a octroyé la somme de 15 000 euros à l'établissement. La somme de 34 800 euros gérée par l'URCA comporte la somme de 11 000 euros qui est la subvention octroyée par le Grand Reims. Il n'y a pas de colonne dédiée au Grand Reims car le positionnement du Grand Reims pour les événements n'est pas encore connu. La ventilation pourra donc évoluer selon le positionnement du Grand Reims mais pas le montant de l'enveloppe.

M. Emmanuel GUILLON indique que deux colloques sont organisés à l'extérieur de Reims. Il trouve cela bizarre que l'université subventionne des colloques qui se déroulent ailleurs.

M. Laurent LUCAS indique que cela a déjà été fait plusieurs fois par le passé.

Mme Claire MOREAU explique que l'URCA est coorganisatrice de ces colloques.

M. Laurent LUCAS indique que l'établissement fait en sorte que la répartition des subventions de l'établissement, de la région Grand Est et du Grand Reims correspondent à un certain pourcentage. Il ne faut pas que des événements soient uniquement financés par ces moyens. Il faut également pouvoir

trouver d'autres modalités de financement. Cela passe également par l'autofinancement et les inscriptions.

M. Laurent LUCAS indique les deux demandes hors périmètres ne sont pas déposées par un laboratoire ou une équipe au sein d'un laboratoire. L'établissement s'est interrogé sur le fait de conserver ces deux demandes. Le risque est que le nombre de demandes de ce type augmente. Il demande l'avis des conseillers.

M. Emmanuel GUILLON indique que ces demandes ne rentrent pas dans la philosophie du dispositif de soutien aux colloques. Il y a peut-être d'autres moyens de financement pour ces projets.

M. Laurent LUCAS indique que l'appel ESR champardennais permet de financer ce type d'actions.

M. Christophe CLEMENT indique que la SFR Condorcet avait soutenu un colloque sur la bioéconomie l'an passé mais cette année, aucune demande n'a été faite. Le soutien que la SFR Condorcet peut accorder aux colloques est spécialement dédié aux SHS.

M. Laurent LUCAS rappelle que les subventions seront adaptées lorsque la ventilation du Grand Reims sera connue.

M. Laurent LUCAS demande aux membres de la Commission Recherche si les deux projets hors périmètres doivent être considérés ou non.

M. Noureddine MANAMANNI est gêné par cette question. Cela aurait pu être budgétisé avant. Il a l'impression que l'URCA demande à la CR de financer quelque chose sur un pôle de l'URCA. Cela pose souci par rapport à la demande.

M. Laurent LUCAS comprend cette interrogation. Il rappelle que le dispositif de soutien aux colloques sert au soutien de colloques. Il rappelle également que ces demandes ne rentrent pas dans le cadre de cet appel et qu'il y a d'autres moyens pour financer ce type de demandes, notamment les appels à projet du réseau ESR.

M. Laurent LUCAS propose donc de voter la ventilation sans prendre en compte les propositions hors périmètre et d'orienter les collègues sur le dispositif d'appel à projets de sites pour le financement des opérations.

La proposition de répartition des différentes enveloppes pour le dispositif « Colloques 2020 » est soumise à l'approbation des conseillers :

0 Opposition
0 Abstention
Pour à l'unanimité

5°) Présentation du rapport d'activité des écoles doctorales :

Les directeurs des écoles doctorales présentent un bilan de l'activité de leur ED.

M. Philippe ODOU évoque, durant sa présentation pour l'ED SHS, le problème de financement des doctorants dans les laboratoires, notamment pour le CRDT où le budget est de 30 000 euros pour 90 chercheurs (HDR, MCF non HDR et doctorants).

M. Nouredine MANAMANNI indique que pour le CRDT, cela pose plutôt la question du financement de la recherche dans les unités de recherche, que la capacité d'accueillir 50 doctorants financés. En SHS, un HDR peut encadrer jusqu'à 6 doctorants. Le fait de ne plus y arriver car il manque des financements pour des conférences ou autres matériels est déconnecté de la partie capacité d'encadrement d'un laboratoire. Collectivement, il est possible de se poser la question des moyens à mettre pour atteindre la capacité d'encadrement de cette école doctorale qui devrait être à 600.

M. Philippe ODOU indique qu'il est d'accord mais qu'il y a un petit problème de financement des doctorants au sein des laboratoires. Il indique que l'ED SHS a dû à deux ou trois reprises financer en urgence des soutenances afin d'éviter leur report de thèse puisque le laboratoire n'avait plus les moyens de le faire.

Mme Zahia GUESSOUM demande quelle est la proportion d'autofinancement en SHS.

M. Philippe ODOU répond que la proportion est de 54% mais que ce chiffre est en diminution.

M. Emmanuel GUILLON indique que dans l'ED SHS, il est toléré que des doctorants soient pris alors qu'ils ne sont pas financés.

M. Philippe ODOU indique qu'il est d'accord sur le fait qu'il ne faudrait pas inscrire de doctorants non financés en thèse. Il y a également des doctorants qui n'ont plus de financements.

Mme Zahia GUESSOUM aurait aimé avoir le nombre de doctorants par HDR pour toutes les ED.

M. Rezak AYAD répond que pour l'ED SNI, le rapport moyen est de 1,3.

M. Philippe ODOU indique qu'en SHS, le rapport est de 1,9.

M. Nicolas ETIQUE indique que ces bilans ont fait ressortir des chiffres permettant de voir la vie d'une école doctorale. Cependant, il manque un chiffre important qui est l'insertion professionnelle des doctorants. Le succès d'une thèse passe également par la capacité d'insertion sur le marché du travail.

M. Laurent LUCAS est d'accord. Il indique qu'aujourd'hui, il s'agit d'une montée en puissance. Les 3 ans de vie des ED n'ont pas été atteints pour établir un bilan. Ce bilan pourra être fait dès l'année prochaine puisque les discussions pour la prochaine habilitation des laboratoires, des formations et des ED démarreront.

M. Laurent LUCAS indique que les présentations qui ont été faites seront annexées au PV. Il propose qu'une slide soit ajoutée sur la partie devenir des doctorants.

M. Philippe ODOU indique que les chiffres à sa disposition viennent d'une enquête de 2017 sur les doctorants ayant passé leur thèse en 2014. Les chiffres pour les promotions 2015 et 2016 vont bientôt sortir.

M. Nouredine MANAMANNI remercie les directeurs pour leur présentation mais il trouve qu'il manque un regard critique sur ces bilans (faiblesses, atouts et points d'amélioration).

M. Laurent LUCAS indique qu'il peut s'agir de l'un des objectifs de la prochaine présentation.

6°) Révision de la procédure HDR :

M. Laurent LUCAS indique que cette procédure devait être revue puisqu'elle datait de l'époque où l'URCA n'avait que deux écoles doctorales. Le rôle de chacun devait être également revu, et notamment le rôle des écoles doctorales. La commission recherche devra vérifier le fait que la personne souhaitant s'inscrire en HDR, notamment sur le plan administratif, en a la possibilité. L'idée est d'avoir une procédure plus réactive qui permette de fonctionner au fil de l'eau. La proposition faite par le groupe de travail constitué pour cette révision a été transmise aux conseillers. Ce texte précise également la notion de garant.

M. Abdellilah BELJEBBAR indique que le document a été envoyé assez tard aux conseillers et qu'il n'a donc pas eu le temps de l'étudier. Il demande s'il est urgent d'étudier le texte aujourd'hui.

M. Laurent LUCAS répond qu'il n'y a pas d'urgence puisqu'il y a déjà une procédure en vigueur.

M. Noureddine MANAMANNI indique que même un texte non finalisé aurait pu être envoyé plus tôt. Il se demande s'il faut garder ce point à l'ordre du jour.

M. Laurent LUCAS indique que les documents auraient pu être envoyés plus tôt mais qu'il y a eu des modifications de ce texte jusque hier matin. Il a donc été fait en sorte que les propositions de tout le monde soient prises en compte.

M. Emmanuel GUILLON est gêné par le fait que des collègues se soient impliqués dans ce travail et que le document soit étudié par une nouvelle commission recherche.

M. Rezak AYAD indique que l'avis le plus important d'après la nouvelle procédure est celui du conseil de l'unité en formation restreinte. La commission recherche n'est saisie que pour donner un avis administratif.

M. Noureddine MANAMANNI indique que ce texte nécessite d'être étudié attentivement. Par exemple, la commission recherche ne donne qu'un avis administratif. Il pense donc qu'il est prématuré de l'étudier aujourd'hui.

M. Nicolas ETIQUE indique qu'il manque un éclairage par rapport aux anciennes procédures en vigueur afin de savoir quels sont les changements fondamentaux. Par exemple, sur l'étape de préinscription, la question est de savoir s'il faut attendre l'étape suivante pour avoir un avis d'expert pour savoir si le candidat doit passer son HDR. Il demande si cela vaut le coup de se préinscrire si par la suite il y a un rejet de la part des experts pour le passage de l'HDR.

M. Laurent LUCAS répond que ce n'est pas la procédure actuelle ou la suivante qui va régler ce type de questionnement. Actuellement, beaucoup de collègues s'inscrivent en HDR et ont déjà presque finalisé leur mémoire. L'inscription pour eux ne représente qu'une projection dans la soutenance.

M. Emmanuel GUILLON ne voit pas les changements fondamentaux avec la procédure en vigueur actuellement. A la lecture du document, il n'est pas indiqué que la commission recherche ne donne qu'un avis purement administratif.

M. Laurent LUCAS indique que l'avis de la commission recherche va dans le sens d'une expertise.

M. Noureddine MANAMANNI indique que la commission recherche n'a pas à vérifier administrativement un dossier. Ce texte mérite donc une lecture attentive, qu'il n'a pas eu le temps de faire.

M. Emmanuel GUILLON trouve restrictif le fait que les soutenances ne puissent pas avoir lieu entre le 15 juillet et le 31 août. Les enseignants-chercheurs sont plus libres aux mois de juillet et août. Il faudrait peut-être rendre cela possible pour les trois premières semaines de juillet et la dernière semaine d'août.

M. Jean-Claude MONBOISSE indique que si une soutenance est faite la dernière semaine d'août, il faut que l'école doctorale puisse être là pour recevoir les rapports des rapporteurs et envoyer les convocations, ce qui devrait se faire durant la période de congés.

M. Emmanuel GUILLON indique que cela devrait être anticipé.

M. Jean-Claude MONBOISSE indique que cela peut être compliqué.

M. Emmanuel GUILLON indique qu'en page 3, il est indiqué que « *le (la) candidat(e) devra pouvoir justifier d'une expérience professionnelle suffisante lui ayant permis de faire la démonstration de son autonomie scientifique [...] selon le domaine de recherche dont il relève, de sa capacité à encadrer de jeunes chercheurs* ». Il indique que quel que soit le domaine de recherche dont relève le candidat, il doit faire preuve de ces capacités.

M. Laurent LUCAS prend note de la remarque de M. Emmanuel GUILLON.

M. Noureddine MANAMANNI indique que la LPPR va être mise en place et va peut-être modifier certaines choses.

Après échanges entre les conseillers, la décision prise est de proposer ce texte dans le cadre de la prochaine commission recherche.

7°) Répartition des supports d'allocations doctorales du dispositif 2020 :

M. Laurent LUCAS indique qu'une première répartition a été faite en prenant en compte le nombre d'HDR et les projets cofinancés. La seconde répartition sera faite selon ce que feront les principaux cofinanceurs, le Grand Reims et la région Grand-Est. Le nombre d'allocations doctorales pleines pour 2020 est de 30. M. Laurent LUCAS explique la répartition qui a été faite.

M. Philippe ODOU demande si les HDR à titre principal sont seulement ceux URCA et si les HDR associés sont pris en compte.

M. Laurent LUCAS répond que ce sont les HDR à titre principal qui sont considérés.

M. Philippe ODOU indique que pour son calcul, il a seulement pris en considération les HDR URCA rattachés à titre principal. Afin de vérifier les calculs, il souhaiterait avoir la liste des personnes HDR car il note une nette augmentation du nombre de HDR.

M. Rezak AYAD indique qu'il ne faut pas comptabiliser les chercheurs associés qui appartiennent à d'autres établissements.

M. Laurent LUCAS indique qu'ils ne sont pas comptabilisés. La proposition sera ajustée lorsque la région Grand Est et le Grand Reims auront donné leur répartition. Le but est de maximiser les chances de financer le plus grand nombre d'allocations.

La proposition de répartition des supports d'allocations doctorales pour 2020 est soumise au vote :

0 Opposition
0 Abstention
Pour à l'unanimité

8°) Questions diverses :

M. Laurent LUCAS indique que la question diverse ne sera pas traitée ce jour. Il s'agit d'un problème d'accès au parking sur le campus de Santé pour des collègues du laboratoire MEDyC. Les travaux sur le campus ont réduit le nombre de places de parking. La demande va être transmise au DGS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h50.